

Vos questions / nos réponses

Cas de peine appliquée vraiment bizarre ! Besoin d'un avis !

Par [Profil supprimé](#) Postée le 04/11/2014 15:05

Bonjour,

alors je vais vous exposer la situation pour laquelle j'aurais besoin d'un avis.

Il y a quelques mois, un ami qui vend un peu de cannabis a eu droit à une perquisition à son domicile à cause d'un autre pote qui s'est fait chopé en bas de chez lui et qui a tout balancé. Ce pote avait été invité par mon conjoint. Il a déclaré que mon conjoint était l'intermédiaire et mon ami le dealer...

Les flics ont trouvé chez cet ami 50g de shit et 40g de cannabis, et quelques traces de speed qui était à sa copine.

Suite à cela mon ami et sa copine ont été convoqué pour être entendu ainsi que mon conjoint. Dans sa déposition, mon conjoint, qui ne s'est fait arrêter avec absolument QUE DAL et a juste été entendu suite au dire de la personne qui s'est fait chopé, a avoué fumer quelques joints de temps en temps et c'est tout !

Et juste pour cela, il passe pour usage illicite de stupéfiants !

Juste pour avoir été un peu honnête !

Mes amies, eux, ont eu droit à usage et détention de stupéfiants.

Précision : Mon conjoint à déjà fait 8 mois de prison pour détention et usage de cannabis et cocaïne et mon ami a eu 8 mois de sursis pour détention et usage d'héroïne...

Ils ont rempli toutes leurs obligations en rapport avec ça depuis...

Mais donc logiquement, on est d'accord qu'ils sont tout les deux en récidive ?

Ils doivent passer devant le procureur demain, et on a donc été au courant à l'avance par leurs avocats des peines qui ont été décidées.

Résultat :

Mon ami et sa copine ont juste une amende chacun et obligation de soin et de suivre un stage.

Mon conjoint lui a droit à 3 mois de prison ferme et 3 mois de sursis !!!!!

Alors là j'aimerais que vous me disiez se que vous en pensez s'il vous plaît parce que j'ai beaucoup de mal à comprendre ce verdict et ça nous rend complètement dingue qu'il puisse prendre 3 mois ferme juste pour avoir dit qu'il fumait de temps en temps et que mon ami qui

s'est fait quand même chopé avec pas mal de quantité chez lui n'est presque rien !!!

Pour la copine, c'est normal c'est la 1ère fois qu'elle a affaire aux flics mais le reste je comprends vraiment rien !!!

Pour la personne qui a balancé on ne sait rien du tout...

Après on ne sait pas qui a vraiment dit quoi dans les dépositions, se serait possible qu'en balançant mon conjoint, mon ami est pu « gagner » une peine moins lourde par exemple ??

On en saura plus demain sur l'application de la peine, si elle est aménageable ou pas vu que mon conjoint bosse et que l'on a un appart...

Merci d'avance pour votre réponse je suis perdu là ! Super la justice...

Mise en ligne le 05/11/2014

Bonjour,

Le fait d'avouer être consommateur de cannabis auprès des forces de l'ordre représente aux yeux de la loi une preuve permettant d'être condamné pour usage de stupéfiants. Ayant déjà une condamnation pour détention et usage, il est possible que cela explique la lourdeur de la peine. A titre informatif, les peines maximales pour usage de stupéfiants sont d'un an d'emprisonnement et de 3750€ d'amende.

Bien qu'entendant votre colère, nous ne sommes pas en mesure de juger de la pertinence et de la justesse des peines rendues, que ce soit pour votre conjoint ou votre ami. Seul un juge ou un avocat ayant tous les éléments de leurs dossiers respectifs pourraient le faire. Concernant l'éventualité où votre ami aurait eu une peine moins lourde en donnant certains éléments permettant de faire condamner votre conjoint, là encore seul un avocat pourrait vous renseigner.

Si vous souhaitez évoquer cette situation de manière plus approfondie à travers un réel échange, sachez que vous pouvez nous contacter par Chat (en bas à droite de l'apage d'accueil de notre site internet), ou par téléphone tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.
